

Tarifs 2023 - hausse des tarifs de vente et des prix de reprise de l'énergie

Dans un contexte où les prix de l'électricité ont subi une hausse historique depuis 2021, la Ville de Pully est contrainte d'adapter dans le même sens ses tarifs d'électricité du marché régulé qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Cette hausse aura néanmoins une conséquence positive pour les producteurs d'énergie renouvelable qui verront le prix de reprise de l'électricité refoulée sur le réseau fortement augmenter.

La facture d'électricité est composée de trois parties distinctes : l'électricité consommée, son acheminement et les diverses taxes et émoluments. La partie dévolue à l'électricité consommée augmentera de manière importante en 2023.

Coût de l'énergie

Bien que le courant distribué à Pully soit composé à 100% d'énergie hydraulique suisse (tarif Energie Suisse) ou à 100% d'énergie romande hydraulique ou renouvelable (tarif Energie Romande), son prix est étroitement corrélé à celui auquel s'échange l'électricité sur le marché de gros européen.

Or ce dernier, pour des raisons conjoncturelles (reprise économique), techniques (nombreuses centrales nucléaires en révision ou à l'arrêt en Europe) ou géopolitiques (guerre en Ukraine), a connu au cours des derniers mois une hausse sans précédent, qui affectera fortement les prix de l'électricité distribuée en Suisse en 2023.

Dans ce contexte, que la Municipalité de la Ville de Pully déplore, mais sur lequel elle n'a guère d'influence, elle se verra contrainte en 2023 d'augmenter les tarifs de l'énergie électrique d'environ 9.5 c./KWh. La hausse du tarif intégré (prix de l'ensemble des composantes de la facture d'électricité), reflétant la hausse continue des conditions d'achat depuis un an, atteindra ainsi 30 à 40%. Néanmoins, grâce à une stratégie d'approvisionnement étalée sur plusieurs années, les tarifs proposés par la Ville de Pully resteront plus bas que ceux payés par les gros consommateurs totalement exposés au marché libéralisé.

Pour un ménage standard consommant 2'500 kWh/an, sa facture mensuelle augmentera d'environ CHF 20.00 par rapport à 2022.

Forte hausse des tarifs de reprise

Dans un contexte où les prix d'approvisionnement subissent de fortes hausses, les prix de reprise de l'énergie renouvelable aux auto producteurs augmenteront eux aussi significativement, passant de 9.5 cts/kWh en 2022 à 17.16 cts/kWh dès 2023. La Ville de Pully poursuit ainsi sa politique tarifaire ayant pour but de reprendre l'énergie à un prix similaire à celui qu'elle vend à ses clients (uniquement la part énergie, soit hors taxes et coûts d'acheminement du réseau).

Recommandation

Outre la forte hausse tarifaire, des incertitudes subsistent par ailleurs sur la sécurité d'approvisionnement dès l'hiver prochain déjà. Plus que jamais, l'énergie est précieuse et les mesures pour l'économiser essentielles. Retrouvez nos conseils à ce sujet sur notre site www.pully.ch, rubrique *Vivre à Pully*, page *Réseaux souterrains / Electricité*, puis *Tarifs, facture, règlement* (document *Comment réduire ma facture*).

Informations complémentaires

La Ville de Pully alimente en électricité plus de 12'000 clients. Pour la gestion de sa clientèle, la facturation et l'approvisionnement en électricité, elle s'appuiera dès le 1^{er} janvier 2023 sur Romande Energie SA, au lieu de Romande Energie *Commerce* SA. Ce changement n'aura pas d'incidence pour sa clientèle, qui continuera de recevoir des factures sous la marque de Romande Energie, comme c'est le cas depuis 2009.

Pully, le 31 août 2022